

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non-valeur de créances

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances expose aux membres du Conseil Municipal que le Responsable du Service de Gestion Comptable de Lens sollicite, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Que la liste adressée par le Service de Gestion Comptable présente une synthèse avec indication des débiteurs, des titre et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande.

Que les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 5 945,87 €.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du Service de Gestion Comptable pour un montant de 5 945,87 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement au chapitre 65 / article 6541 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022

AR : 062-216205237-20220629-
del-290622-184-DE

Affiché le 04 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022

Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire


Daniel KRUSZKA